



**PROGRAMME DE
LA SESSION DE
RENFORCEMENT
DES CAPACITES
DES
PROFESSIONNELS
EN DROIT OHADA
A BRAZZAVILLE**

**Session de Brazzaville (21 au 23 septembre 2016)
Lieu: Salle de conference de la CNO du Congo
sise derriere le Palais de Justice de Brazzaville**

Matières	1. Nouveau Droit des procédures collectives 2. Droit des sociétés coopératives
Jour 1	Renforcer ses capacités sur l'AUPC révisé : Comprendre les grandes lignes de la réforme, maîtriser les principales innovations, les nouveaux droits des créanciers, les nouvelles causes de nullités, le nouveau régime de sanction des dirigeants et des tiers fautifs .
Jour 2	Renforcer ses capacités en droit des sociétés coopératives : Comprendre l'histoire des Scoop, cerner les généralités sur l'importance des scoop dans l'économie des Etats parties, maîtriser la spécificité des Scoop par rapport aux sociétés commerciales et les associations, cerner la qualité de coopérateur et les différentes catégories de Scoop
Jour 3	Renforcer ses capacités en droit des sociétés coopératives : Maîtriser les règles générales relatives à la constitution, le fonctionnement des sociétés coopératives, cerner l'identité cooperative et maîtriser les règles spécifiques de gouvernance, etc..

MERCREDI 21 septembre 2016 à Brazzaville

8 : 3 0 - 1 6 : 3 0		Planning de la matinée			
8 : 3 0 - 9 : 1 5	Premier jour (matinée)	Cérémonie d'ouverture			
		<ul style="list-style-type: none"> - Allocution de bienvenue du Président de l'AEDJ - Allocution de Monsieur le Chef du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France ou son représentant - Allocution de Monsieur le Président de la Commission Nationale OHADA - Allocution du Ministre de la Justice ou son représentant 			
9 : 1 5 - 1 0 : 3 0		1. Etat des lieux de la connaissance du droit OHADA par les professionnels du droit du Congo	1.1. L'état de la diffusion du droit OHADA auprès des professionnels du droit du Congo	1.2 L'état de la culture juridique du traitement des difficultés des entreprises auprès des professionnels du droit du Congo	1.3. Le relevé des besoins en matière de diffusion du droit OHADA et du droit des procédures collectives auprès des professionnels du droit du Congo
1 0 : 3 0 - 1 0 : 4 5		Pause café			
1 0 : 4 5 - 1 3 : 0 0		2. Renforcer ses capacités sur l'AUPC révisé : comprendre les motivations de la réforme et cerner les principales innovations	2.1. Ajustement de la finalité du droit des procédures collectives : maîtriser les nouveaux objectifs poursuivis par le législateur et mieux comprendre la réforme	2.2. Comprendre les principales innovations : La procédure de conciliation, le nouveau statut des mandataires judiciaires	2.3. Comprendre le nouveau régime du règlement préventif / 2.4. Maîtriser le nouveau contenu de la notion de « cessation des paiements » : critère d'ouverture des procédures curatives (redressement et liquidation)
1 3 : 0 0 - 1 4 : 0 0	Pause déjeuner				

14:00 - 16:30	Planning de l'après-midi				
14:00 - 14:20	Premier jour (après-midi)	Présentation du résumé des différents sous-thèmes évoqués en avant midi			
14:20 - 15:00		3. Renforcer ses capacités sur l'AUPC révisé : Maîtriser le nouveau régime des procédures curatives	3.1. Les innovations impactant la procédure de redressement judiciaire : les nouveaux délais, les nullités et les sanctions	3.2. Les innovations impactant la procédure de liquidation des biens : les délais, les nullités et les sanctions	3.3. Sécuriser ses contrats commerciaux face aux difficultés du débiteur / cerner les nouvelles prerogatives du créancier dans le cadre des procédures collectives / 3.4. Maîtriser les sanctions visant les dirigeants sociaux et les tiers.
15:40 - 16:30		Travail pratique : Conseils rédactionnels sur la base de quelques orientations pratiques à prendre en compte dans le traitement des dossiers appelant l'application de l'AUPC / Présentation et rôle des différentes administrations parties prenantes à l'application de l'AUPC			

JEUDI 22 septembre 2016 à Brazzaville

8:45 - 16:30	Planning de la matinée				
	Deuxième jour (matinée)	Jour 2			
8:45 - 10:00		4. Renforcer ses capacités sur l'AU Scoop : Maîtriser les généralités et les spécificités des sociétés coopératives	4.1. Cerner les généralités et les spécificités des sociétés coopératives au regard des autres groupements : critères de distinction de la Scoop des sociétés commerciales, critères de distinction des Scoop des associations	4.2. Cerner la qualité de coopérateur et mieux maîtriser les différentes catégories de Scoop ainsi que les liens de droits pouvant les unir	4.3. Utilité sociale et économique des sociétés coopératives : comprendre la performance économique, les parts de marches des scoop dans le monde industrialisé et dans les pays en voie de développement
10:00 - 10h20		Pause café			
10:20 - 12:30		5. Renforcer ses capacités sur l'AU Scoop : Maîtriser les règles de constitution des sociétés coopératives	5.1. Les règles générales communes aux deux catégories de Scoop : qualité d'associé, statuts, règlement intérieur, immatriculation et personnalité juridique	5.2. Les règles particulières applicables à la constitution de la Scoop simplifiée	5.3. Les règles particulières applicables à la Scoop avec conseil d'administration
		Ateliers pratiques : 1. présentation des éléments essentiels et du processus d'immatriculation d'une société coopérative 2. présentation de principales différences entre le registre du Commerce et du Crédit Mobilier et le Registre des sociétés coopératives			
12:30 - 14:00		Pause déjeuner			
14:00 - 15:30		6. Renforcer ses capacités sur l'AU Scoop : Maîtriser les règles de fonctionnement des Sociétés coopératives	6.1. Règles communes aux deux catégories de Scoop : pouvoir des dirigeants, règles propres aux assemblées d'associés, l'affectation du résultat financier dans les coopératives, outils de contrôle de gestion	6.2. Règles spécifiques du fonctionnement de la Scoop simplifiée	6.3. Règles spécifiques du fonctionnement de la Scoop avec conseil d'administration
15:30 - 16:30	Deuxième jour (après-midi)			Questions pratiques et retours d'expérience de la pratique du droit des sociétés coopératives	

VENDREDI 23 septembre 2016 à Brazzaville

8 : 3 0 - 1 6 : 3 0		Planning de la journée			
8 : 3 0 - 9 : 0 0	Troisième jour (matinée)	Présentation du résumé des différents sous-thèmes évoqués la veille			
9 : 1 5 - 1 1 : 3 0		7. Renforcer ses capacités sur l'AU Scoop : Maîtriser les spécificités de la gouvernance des sociétés coopératives	7. 1. Maîtriser le régime de responsabilité des dirigeants des sociétés coopératives	7.2. Maîtriser le régime de nullité de la société coopérative et des actes sociaux	7.3. Les solutions juridiques de prévention et de traitement des difficultés des sociétés coopératives
1 1 : 3 0 - 1 2 : 3 0		Echanges d'expériences et de bonnes pratiques			
1 2 : 3 0 - 1 4 : 0 0	Pause déjeuner				
1 4 : 0 0 - 1 6 : 3 0	Troisième jour (après-midi)	Relevé des principaux besoins et attentes pratiques des professionnels du droit du Congo Rapport général des travaux Fin des travaux et cérémonie de clôture : <ul style="list-style-type: none"> - Témoignages des participants - Mots de remerciements de l'AEDJ - Allocution de Monsieur le représentant de l'Ambassade de France - Allocution de Monsieur le Président de la Commission Nationale OHADA - Remise des attestations aux participantes et cocktail de séparation 			

Les intervenants :

1. **Me Emmanuel OKO**, Bâtonnier du Barreau de Brazzaville et enseignant à l'Université Marien NGOUABI (Brazzaville), spécialiste du droit OHADA
2. **Dr Mesmin Euloge KOUMBA**, Enseignant à l'Université Marien NGOUABI (Brazzaville), formateur en droit OHADA, auteur d'un ouvrage sur les procédures collectives
3. **Monsieur Armand DEMBA**, Magistrat, Conseiller juridique du Ministre de la Justice, Président de la Commission Nationale OHADA du Congo, Président du Comité des experts de l'OHADA, formateur en droit OHADA
4. **Monsieur Joseph KAMGA**, consultant formateur en droit OHADA, Président de l'AEDJ

Coordination générale du projet
Joseph KAMGA, Président de l'AEDJ

Avec le soutien de



Association pour l'Efficacité du Droit et de la Justice dans l'espace de l'OHADA Contact : AEDJ • MDA 14ème • BAL n° 32 •
22, rue Deparcieux • 75014 Paris

Téléphone : +33(0) 629875809 • Courriel : info@aedj.org

RNA : W751211271 – Journal officiel n°0036 du 03/09/2011 (annonce n° 00906) - N° SIRET : 535 246 77100013